

CHSCT des DDI (10 mars 2021)



[D'après l'article initialement publié par la CFDT-Fonctions publiques.]

À l'ordre du jour du CHSCT des DDI, réuni le 10 mars 2021, figuraient le point sur la gestion de crise sanitaire de la Covid-19 dans les DDI, la présentation du Retex Covid-19 et le point sur les assistants et conseillers de prévention en DDI.

La CFDT y était représentée par Lydie Duray-Welsch (DDCS 95) et Laure Revel (DDT 71).

Suivi des signalements faits par les organisations syndicales

Depuis plusieurs mois, les organisations syndicales alertent la DMAT (direction de la modernisation et de l'administration territoriale) sur des situations problématiques dans les DDI. La DMAT s'est engagée à agir auprès des services pour les situations remontées.

Afin de partager ces situations entre la DMAT et les organisations syndicales, un tableau de suivi est mis en place ; il sera régulièrement mis à jour et partagé.

La CFDT remercie pour la mise en place de ce suivi partagé. Elle demande toutefois que toutes les situations soient répertoriées, même celles qui ont déjà été réglées, afin qu'un historique puisse être réalisé.

À l'occasion de l'évocation de ces situations difficiles, il est rappelé l'existence des lignes d'appel mise en place par le ministère de l'Intérieur, Allô Discri.

La CFDT rappelle aux agents que des cellules d'écoute ont aussi été mises en place dans leur ministère d'origine. Ils peuvent également s'adresser à celles-ci.

Point sur la gestion de crise sanitaire de la Covid-19

L'administration, représentée par la direction de la modernisation et de l'administration territoriale (DMAT), a transmis les chiffres concernant la situation sanitaire dans les DDI, actualisée au 9 mars 2021, et qui découlent des retours de l'enquête flash envoyée régulièrement à chaque SGCD depuis janvier 2021.

Dans cette dernière enquête, 188 DDI ont répondu (soit plus de 80% des DDI), ce qui représente un effectif total de 19 403 agents. Depuis janvier 2021 et la création des SGCD, cette enquête n'atteignait pas les 80% de réponses ; on y est, mais on peut encore mieux faire...

• Cas de Covid-19

Dans les quinze derniers jours, 55 cas de contamination à la Covid-19 d'agents en poste dans les DDI ont été déclarés. Ils concernent 32 DDI ; 22 DDi se déclarent sans cas. Au total, depuis le début de la crise sanitaire, 1 049 cas avérés de contamination ont été répertoriés, soit 5,4% des effectifs. Les DD(CS)PP restent les plus touchées par ces contaminations depuis le début de la crise, avec 7,15% des effectifs concernés pour la semaine du 8 mars 2021.

Pour la CFDT, ces chiffres doivent permettre de maintenir le renforcement du télétravail, un rappel régulier des consignes du port du masque et des gestes barrières (lavage des mains, distanciation physique et non sociale...) mais également une application ferme du protocole sanitaire et de la mise en isolement dès les premiers symptômes. L'administration doit être exemplaire, c'est le premier ministre qui l'a dit.

• Télétravail

89% des agents en poste en DDI ayant des missions télétravaillables sont effectivement en télétravail, ce qui représente 11 621 agents. La moyenne du nombre de jours télétravaillés par semaine et par agent est de 2,51. Cette moyenne est en baisse par rapport au 23 février 2021, en lien avec un taux de réponse plus important au 9 mars 2021.

Dans 168 DDI (17 DDI de plus depuis février), le nombre moyen de jours de télétravail est inférieur ou égal à 3 jours. Dans 20 DDI (sans changement depuis février), il est supérieur à 3 jours et inférieur à 5 jours. Aucune DDI ne présente un nombre moyen de jours de télétravail égal à 5 jours.

Le télétravail semble se stabiliser en quotité et en nombre de télétravailleurs. On attend les effets du renforcement.

Pour rappel, l'ensemble des missions (contrôles et inspections) ne peuvent être télétravaillées.

La CFDT constate que lorsque les DDI répondent davantage, cela ne montre pas un renforcement réel du télétravail mais seulement sa stabilisation a minima. Il conviendrait de faire progresser ces chiffres à la hausse pour préserver au mieux la santé des agents et leur qualité de vie.

La CFDT sera attentive à d'éventuelles velléités de l'administration de faire revenir les agents sur site en jouant sur leur sentiment d'isolement.

• **Positionnement administratif des agents**

188 DDI ont répondu à la question relative au positionnement en ASA éventuel de leurs agents, ce qui représente 19 403 agents concernés.

Au total, 90 agents sont actuellement en ASA, soit 0,47% des effectifs, dont 12 au motif de la garde d'enfants. (Pour rappel, au 15 juillet 2020, 1,1% des effectifs étaient en ASA.)

• **Vaccination en milieu professionnel**

La DGAFP a ouvert la possibilité de vaccination en milieu professionnel aux salariés de la fonction publique âgés de 50 à 64 ans ou à facteur de comorbidité. Cette vaccination sera proposée sur la base du volontariat par la médecine du travail.

Présentation du Retex Covid-19

Le ministère de l'Intérieur a lancé une enquête, suite au premier confinement et à sa sortie, auprès de tous les agents relevant de son périmètre (préfectures, SGAR, DDI, Outre-Mer). Cette enquête concerne 50 000 agents mais a été envoyée uniquement aux directions, à charge pour elles de la diffuser.

Cette enquête portait sur la situation administrative des agents pendant le confinement et en sortie de confinement, la perception des agents sur l'environnement professionnel (conditions de travail, collectif de travail), et la perception des agents sur l'exercice des missions.

Environ 14 000 agents ont répondu, dont environ 6 700 en DDI ; 84% d'entre eux ont été en télétravail durant le premier confinement, 8% en ASA et 8% en présentiel. À la sortie du confinement, 57% des agents étaient en télétravail, 40 % en présentiel et 3% en ASA.

Le diaporama présente les résultats de l'enquête concernant les conditions de travail, le collectif de travail, l'avis des agents sur le télétravail. La majorité des agents dit être favorable à un équilibre souple entre présentiel et distanciel.

La CFDT déplore que cette enquête ait été transmise uniquement aux directions, qui avaient la charge de la faire suivre aux agents des DDI, ce qui n'a pas été fait partout. Seulement un quart des agents des DDI ont répondu. La CFDT demande que ce type d'enquête soit dorénavant transmise directement aux agents.

Olivier Jacob, DMAT, accepte de transmettre dorénavant ces enquêtes directement aux agents sous réserve de disposer d'une liste de diffusion de l'ensemble des agents des DDI.

La CFDT aurait souhaité que ce Retex permette de mettre l'accent sur les points de dysfonctionnement. En effet, le but d'un Retex est d'en faire une analyse afin de progresser et tirer les enseignements en cas de nouvelle crise, ce qui n'est évidemment pas à souhaiter mais qu'il vaut mieux anticiper ! Les points complémentaires attendus portent sur les ASA imposées, les retours de confinement parfois cavalier, le matériel mis à disposition et les outils métiers, les conséquences psychiques...

Toutes les organisations syndicales attirent l'attention sur les PCA (plans de continuité de l'activité) des DDI qui ne sont pas réalisés ou actualisés.

Olivier Jacob note bien le caractère provisoire du Retex présenté ce jour. Il propose qu'un Retex plus global se fasse dans le cadre d'une démarche interministérielle, qui pourrait être examinée au sein de chaque CTM, voire en conseil supérieur de la fonction publique (CSFP).

À l'occasion d'une prochaine enquête, un focus sera fait sur les PCA, existants ou pas, actualisés ou pas, présentés ou pas dans les instances de dialogue social.

La CFDT note que 61% des agents qui ont répondu déclarent avoir principalement utilisé des outils numériques hors État. De même, seulement 61% des agents déclarent que les outils nécessaires ont été mis à leur disposition. Le Retex devrait donc apporter une attention particulière aux matériels et outils numériques. En particulier, un focus devrait être fait sur l'utilisation du matériel personnel, sur les frais occasionnés... Depuis plusieurs semaines, les organisations syndicales demandent un point sur la distribution

des stations Noémie qui, dans les DDI, n'est pas à la hauteur de l'attente.

L'affectation sur le terrain des 10 000 stations Noémie dernièrement commandées fin 2020 est en cours.

Les opérations de mastérisation qui correspondent, entre autres, à l'installation du système d'exploitation, sont centralisées à Limoges et dépendent de la DNum, afin de ne pas reposer sur les seuls Sidsic. Cette opération permet de gagner 50% du temps de préparation de ces postes, soit 1 h 30.

Un plan de relance de 12 M€ permettra notamment de compléter cette commande pour les DDI et les préfectures. Il est envisagé de recourir à des sociétés prestataires pour alléger les Sidsic au niveau de la préparation des postes. Une enveloppe leur sera allouée au besoin.

Pour la CFDT, Il sera nécessaire d'avoir un suivi de l'allègement réel du temps de préparation de ces postes par les Sidsic qui, actuellement, ont une moyenne de 3 h de préparation par poste.

Olivier Jacob renvoie au groupe de travail sur le télétravail qui se tiendra le 17 mars 2021 pour traiter des questions liées au télétravail.

Point sur les assistants et conseillers de prévention en DDI

La DMAT a fait une enquête auprès des DDI pour connaître le taux de vacance des postes de préventeurs (assistants ou conseillers de prévention) dans les DDI après la création des SGCD.

Cette enquête a fait l'objet d'une première présentation en réunion préparatoire au CHSCT le 3 mars 2021. Compte tenu du nombre de réponses, jugé insuffisant par les organisations syndicales, elle a fait l'objet d'une relance auprès des DDI. Finalement, 202 DDI ont répondu à l'enquête, contre 169 au départ.

• Taux de réponse des DDI et répartition des postes de préventeurs

- DDCS : 31 sur 42 (74%) ;
- DDCSPP : 37 sur 46 (80%) ;
- DDPP : 48 sur 50 (96%) ;
- DDT : 64 sur 67 (96%) ;

— DDTM : 22 sur 25 (88%).

Sur les 202 DDI qui ont répondu, 143 indiquent n'avoir aucun poste de préventeur vacant et 59 DDI ont au moins un poste de préventeur vacant.

La CFDT regrette que les DRDJSCS/DRDCS ne soient pas intégrées dans l'échantillon des DDI (ce qui devrait être fait depuis le décret de 2015) et que le taux de réponse des DDCSPP soit aussi faible, compte tenu des missions exposées exercées dans ces DDI. Elle aurait souhaité avoir la répartition des postes de préventeurs par type de DDI, le nombre de postes par DDI et la quotité de travail par type de DDI.

• **Nombre de postes de préventeurs déclarés vacants par type de DDI**

- DDCS : 16 ;
- DDCSPP : 11 ;
- DDPP : 11 ;
- DDT : 20 ;
- DDTM : 8.

La CFDT constate que 66 postes sont déclarés vacants dans 59 DDI. Il est étonnant que ce nombre de postes vacants soit identique à celui de la première enquête présentée, alors que seulement 42 DDI déclareraient au moins un poste vacant ! 42 DDI parmi les 59 déclarent n'avoir aucun poste de préventeur. Là encore, la répartition par type de DDI aurait été une information importante. La CFDT s'inquiète que 20% des DDI répondantes n'aient pas de préventeur au sein de leur direction.

• **Durée de vacances des postes de préventeurs**

Le diaporama indique que dans 27 DDI les postes sont vacants depuis plus de 2 mois, c'est-à-dire avant la création des SGCD.

La CFDT note une incohérence dans cette présentation, qui mélange nombre de postes vacants et nombre de DDI ayant au moins un poste vacant ! Ce rapport de l'enquête aurait-il été fait un peu vite ?

Pour la majeure partie des postes vacants, les recrutements sont en cours. Seulement un quart des postes vacants étaient occupés par des agents partis vers le SGCD. Le ministère le plus grand pourvoyeur de postes de préventeurs est le ministère de l'Agriculture, compte tenu des missions exercées dans les DDI pour le MAA.

La CFDT souhaite que cette enquête soit complétée avec une analyse sur :

- la répartition des postes par type de DDI ;
- l'attractivité de ces postes qui ont un rôle primordial pour les directions (NBI) ;
- la reconnaissance de ces missions dans la carrière des agents ;
- les quotités de travail prévues dans les lettres de mission et réellement exercées ;
- les formations initiales et continues indispensables ;
- l'intégration des AP/CP dans le réseau des ISST.

La CFDT demande que cette enquête soit renouvelée auprès de toutes les DDI après la mise en place des DDETS et DRETS, avec un complément sur les données citées ci-dessus.

Olivier Jacob indique que cette enquête sera partagée avec les ministères de l'ATE. Il fera part des préoccupations des organisations syndicales sur le sujet.

La DMAT refera une nouvelle enquête après la création des DDETS et DRETS.

Frédéric Garcia (ISST Igas) indique qu'une répartition des ISST sur les DDCS et en vue de la création des DDETS a été mise en place dès janvier 2021. Il existe 4 ISST pour l'ensemble des structures (directions régionales, directions départementales, ARS, établissements publics). Frédéric Garcia a déjà pu assister à certaines instances locales du CHSCT. Il rappelle l'importance de la mise en lien avec les préventeurs sur site.

Questions diverses

• Déclaration sous Ameli en cas de Covid-19

Certains agents ne sont pas affiliés à la CPAM, mais gérés par leur mutuelle. Ils sont alors dans l'impossibilité d'accéder au site Ameli. Ce sujet a déjà été soulevé lors de précédentes réunions. La DMAT a saisi la DGAFP qui, pour l'instant, n'a pas fait de réponse.

• Frais de déplacement

Des agents mobilisés dans le cadre de la crise d'influenza aviaire rencontrent des difficultés pour se faire rembourser leur frais sans apporter de tickets de caisse justifiant de leur repas. La DMAT fera un rappel auprès des SGCD afin que la réglementation soit appliquée : les frais de déplacement pour repas des agents, dans le cadre de leur mission, sont remboursés sans avoir à fournir de facture.

• **Mission d'évaluation de l'action interministérielle et organisation de l'administration de l'État**

La CFDT demande une information sur cette mission qui se déplace très prochainement dans un département. La DMAT indique que cette mission est menée dans le cadre de la mission inter-inspection du périmètre ATE. Jusqu'à maintenant ces inspections étaient menées au niveau d'une structure. À partir de cette année, cette mission inter-inspection portera sur l'organisation départementale des services de l'État, périmètre ATE, sur cinq départements qui ne peuvent être communiqués. La DMAT s'engage à partager avec les organisations syndicales des DDI les conclusions de ces inspections.